

Rapport sur les activités du Conseil de l'Europe
au cours du 2^{ème} trimestre 2007
sur
Religion/Société et Eglise/Etat
par François Becker

Le Conseil de l'Europe à travers ses diverses instances, travaille beaucoup sur les interactions religion/société et Etats/Eglises. En tant que contact du Réseau Européen (et donc de Parvis et de DLE) auprès du Conseil de l'Europe, j'ai été amené à prendre part à plusieurs de ces travaux. Ce qui suit est un court rapport (partiel) des activités menées depuis la fin avril jusqu'à la fin juin (vues à travers mon filtre personnel). J'ai déjà fait un rapport sur les activités précédentes. Pour cette fois-ci, il s'agit :

- 1) Travaux du Comité des ministres et Conférence de St Marin organisée par la présidence St Marinaise du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel (dont je vous ai déjà parlé)
- 2) Travaux de la DGIV et de la DGIII et Conférence de Lisbonne organisée par la DGIV du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel avec un volet sur la dimension religieuse de ce dialogue
- 3) Travaux de l'Assemblée parlementaire
- 4) Conférence des OING
- 5) Travail des OIC pour la conférence œcuménique de Sibiu

1) Travaux du Comité des ministres et Conférence de St Marin organisée par la présidence St Marinaise du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel

Le Comité des Ministres (présidé alors par l'ambassadeur de St Marin) a organisé fin avril 2007 une conférence sur le thème « Dimension religieuse du dialogue interculturel ». Au cours de cette conférence à laquelle j'ai été invité comme co-secrétaire du Réseau Européen, je relève quelques points approuvés par les participants

- la dimension religieuse du dialogue interculturel « avec toutes les parties intéressées » est importante à prendre en compte (il ne s'agit pas dialogue interreligieux en tant que tel qui n'est pas du ressort du Conseil de l'Europe)

- une rencontre annuelle sur ce thème sera organisée par le Conseil des Ministres, à titre d'essai en 2008. Il a été recommandé que « ...ce dialogue ouvert et transparent fondé sur les valeurs du Conseil de l'Europe soit mis en place, dans un esprit de concertation, à partir de 2008. ...et que les ONGs actives dans les regroupements des droits de l'homme et de l'éducation de la Conférence des OINGs prennent toute leur place dans cet exercice »

- la dimension humaniste laïque est prise en compte et il a été reconnu que les valeurs de l'Europe « étaient enracinées dans le patrimoine culturel, religieux et humaniste de l'Europe »

- « Les représentants des religions et de la société civile se sont réjouis de l'intérêt manifesté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en vue d'engager lui-même un dialogue ouvert et transparent avec les communautés religieuses et la société civile fondé sur les valeurs de l'Organisation. Ils ont exprimé leur intérêt d'être associés à cet exercice et leur volonté de contribuer par leurs réflexions à sa réussite. Ils ont noté que, dans cette démarche, le Conseil de l'Europe entendait conserver à l'égard des religions et courants de pensée une attitude de neutralité et tenir pleinement compte des trois exigences suivantes : (1) la liberté de pensée, de conscience et de religion telle que garantie par l'Article 9 de la CEDH, (2) l'égalité des droits et des devoirs de tous les citoyens quelle que soit leur appartenance religieuse, (3) l'autonomie respective de l'Etat et des religions. Le Conseil de

l'Europe tiendra également compte du rôle et du statut spécifique des communautés religieuses dans chacun des pays de l'Europe ».

- l'éducation au fait religieux et à la diversité culturelle et religieuse est essentielle pour cette prise en compte

Le détail est trouvé dans la déclaration finale de St Marin que vous trouverez à l'adresse :

http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/sanmarinofinal_FR.doc

Parmi les interventions, je vous ai déjà envoyé celle de Gabriel Nissim et la mienne.

Vous trouverez sur le site du conseil aux adresses indiquées celles de

- Lluís de Puig, membre de l'assemblée parlementaire

http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/De_Puig_FR.doc

et rapporteur d'un travail de cette assemblée sur « Etat, religion, laïcité et droits de l'homme » (cf plus loin)

- Jean Paul Willaime, chargé de rapporter sur les réponses au Livre Blanc sur le Dialogue interculturel

http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Willaime_FR.doc

- Mme Battaini-Dragoni, Directeur de la DGIV en charge du dialogue interculturel, qui cite un paragraphe de la réponse du G3I au questionnaire du Conseil de l'Europe

http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Battaini-Dragoni_FR.doc

2) Travaux de la DGIV et de la DGIII et Conférence de Lisbonne organisée par la DGIV du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel avec un volet sur la dimension religieuse de ce dialogue

Un important questionnaire a été préparé. De nombreuses réponses ont été données, notamment de la part des communautés religieuses (plus d'une centaine). Je rappelle que le G3I, groupe interconvictionnel de préparation du colloque 3I (auquel participent plusieurs membres d'associations de Parvis et du Réseau Européen) a envoyé une réponse assez détaillée dont certains éléments ont été repris in extenso dans les rapports officiels. Cette réponse est sur le site du Réseau Européen en français et se trouve à l'adresse :

<http://www.european-catholic-people.eu/reponseg3i.pdf> .

Les questions n'étant pas reproduites dans ce rapport, vous les trouverez à l'adresse :

http://www.coe.int/t/f/ong/public/Dialogue_Questionnaire.asp#TopOfPage

Une première analyse des réponses a été présentée par JP Willaime à St Marin

http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Willaime_FR.doc

et au colloque de Lisbonne (cf infra) et par Mme Battaini à St Marin

http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Battaini-Dragoni_FR.doc

et à Lisbonne

http://www.coe.int/t/E/North-South_Centre/Programmes/5_Europe-Africa_Dialogue/Speech_G_Battaini_colloquy_ID_June2007.pdf

Un colloque a été organisé par le conseil de l'Europe à la mi-juin sur le thème « **Promouvoir le dialogue interculturel : enjeux et perspectives du Conseil de l'Europe** ». Le Conseil de l'Europe m'a aussi invité à ce colloque au titre de co-secrétaire du réseau Européen. Vous trouverez le programme de ce colloque à l'adresse :

http://www.coe.int/t/E/North-South_Centre/Programmes/5_Europe-Africa_Dialogue/Prog_Colloquy_ID_22-24June2007_fr.pdf

et quelques renseignements à l'adresse :

http://www.coe.int/T/F/Centre_Nord-Sud

Quelques points importants dégagés :

- l'universalité des droits humains impose une « inculturation » de ces droits, c'est-à-dire une expression compréhensible dans les diverses cultures (comme c'est le cas des religions !). Ces valeurs doivent donc être « intériorisées » et pour ce faire, il est essentiel qu'elles soient vécues sur le terrain pour que chacun et chacune en fasse l'expérience. Or c'est loin d'être le cas notamment en ce qui concerne les droits humains, la valorisation de chaque personne et les droits sociaux/économiques, particulièrement pour les migrants ; ainsi les inégalités criantes, les manques aux droits humains et aux droits sociaux/économiques et les injustices sont bien souvent à l'origine de conflits qui sont considérés comme résultant de différences culturelles ou religieuses. Il y a là un détournement dangereux. Il est donc essentiel de remédier en toute urgence à ces inégalités et ces injustices pour que le dialogue interculturel ne soit pas un moyen détourné d'éviter de traiter les vrais problèmes. (Cela a été un des éléments de mon intervention)

- culture et religion ne se recouvrent pas. La religion est une dimension de la culture et réduire les différences culturelles aux différences religieuses est une amputation de la richesse culturelle. Ainsi à l'intérieur des religions à dimension universelle, il y a des différences culturelles. Inversement, des personnes de différentes cultures peuvent être de la même religion. On devrait donc parler aussi de la dimension interculturelle du dialogue interreligieux ; Dans cet esprit a aussi été discutée la trilogie culture, identité et religion.

- importance de l'école comme lieu de vie et d'apprentissage du dialogue interculturel et de la formation à une compétence interculturelle et éducation au fait religieux ;

- Ce qui m'a frappé dans ce colloque, c'est qu'un courant essentiellement composé de religieux fondamentalistes des religions catholique, orthodoxe, juive et musulmane se met en place pour s'opposer à l'universalité des droits de l'Homme considérée par eux comme un dogme « athée » et la base d'une « religion » athée. Ils opposent à l'universalité des droits de l'homme l'universalité des valeurs religieuses considérées par eux comme supérieures car données par Dieu. De fait, on assiste à une alliance entre le Vatican, l'Eglise orthodoxe de Moscou (très traditionaliste), les juifs et les musulmans traditionalistes et fondamentalistes. On voit donc apparaître une différence entre la conception des Droits Humains du Conseil de l'Europe et celle défendue par les branches conservatrices des religions. J'ai même appris dans les couloirs que la Russie avait demandé à bénéficier du statut d'observateur à l'OIC, Organisation de la Conférence Islamique (cf : <http://www.oic-oci.org/>)

- Je note aussi que le comité directeur sur les moyens de communication a soulevé la question de l'équilibre entre liberté de pratiquer une religion et liberté d'expression, soulevant implicitement la question du blasphème qui est reprise par l'assemblée parlementaire (cf infra)

Vous trouverez l'intervention de Mme Battaini, directeur de la DGIV à l'adresse :

http://www.coe.int/t/E/North-South_Centre/Programmes/5_Europe-Africa_Dialogue/Speech_G_Battaini_colloquy_ID_June2007.pdf

D'autres réunions sont prévues...

3) Travaux de l'Assemblée parlementaire

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et son président, René van der Linden, en particulier s'intéressent depuis longtemps à cette question des rapports entre religion et Etats, et religions et société, comme je l'ai signalé dans de précédents rapports. Cf par exemple le discours du président de l'APCE lors de la conférence internationale sur le dialogue interculturel et le dialogue interreligieux à Nijni-Novgorod en septembre 2006 http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=http://assembly.coe.int/Communication/PresidentSpeeches/2006/20060907_Nizhny-Novgorod_F.htm

Récemment l'assemblée parlementaire a fait préparer par ses commissions trois rapports importants de la commission de la culture de la science et de l'éducation qui méritent une étude approfondie et des réactions de notre part:

a) Rapport 11296 du 8 juin 2007 sur « Blasphème, insultes à caractère religieux et incitation à la haine contre des personnes au motif de leur religion ». Vous trouverez ce rapport à l'adresse :

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc07/FDOC11296.htm>

Ce rapport a fait l'objet d'un avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. Cette commission a proposé plusieurs amendements que vous trouverez dans le document doc 11319 du 25 juin 2007-07-03 à l'adresse :

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc07/FDOC11319.htm>

b) Rapport 11297 du 8 juin 2007 sur « Les dangers du créationnisme dans l'éducation ». Vous trouverez ce rapport à l'adresse :

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc07/FDOC11297.htm>

c) Rapport 11298 du 8 juin 2007 sur « Etat, religion, laïcité et droits de l'homme »

<http://assembly.coe.int/MainF.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc07/FDOC11298.htm>

Vous noterez dans ce rapport que sur la liste des OING ayant un intérêt pour la dimension religieuse du dialogue interculturel l'union internationale humaniste et laïque est bien citée dans la liste des OING à statut participatif tandis que le Réseau Européen est cité sur celle des OING dont la demande du statut participatif est en attente.

Ce rapport discuté a fait l'objet de la recommandation 1804 votée le 29 juin dernier

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta07/FREC1804.htm>

Ces rapports étaient prévus par la commission pour faire un tout. C'est pourquoi le dernier rapport n'abordait pas le problème du créationnisme. Or le rapport sur le créationnisme n'a pas été discuté car l'APCE a décidé de refuser d'en débattre et l'a renvoyé en commission (qui l'avait approuvé avec seulement une voix contre et une abstention. Il s'agit en fait d'un renvoi sine die, d'où le communiqué de presse de son rapporteur, M. Guy Lengagne, qui nous a été distribué au Conseil de l'Europe et sa conférence de presse que vous trouverez en pièce jointe. Cette question a été soulevée lors de la journée d'études des OING sur les sectes mais n'a pas pu être abordée au fond. Il a été dit que cela relavait d'un comportement de secte (cf infra),

Je vais contacter la Présidente de la conférence des OING pour qu'elle en parle au Président de l'Assemblée parlementaire

4) Conférence des OING

La conférence des OING contribue à cette réflexion de plusieurs manières

a) par le colloque G3I que nous organisons et qui fait partie du travail des OING

b) les réponses nombreuses qu'elles ont apporté au questionnaire du Conseil de l'Europe qui sont synthétisée dans un bref rapport que vous trouverez à l'adresse :

<http://www.coe.int/t/f/ong/public/Projet%20contribution%20Conf%20Livre%20Blanc.asp#TopOfPage>

c) par sa participation à la conférence de St Marin et au colloque de Lisbonne (cf. supra)

d) par l'organisation d'une journée d'étude sur «Les dérives sectaires : défi posé à la démocratie et aux droits de l'Homme » qui s'est tenue le 28 juin dernier. Vous trouverez l'ordre du jour de cette journée à l'adresse :

http://www.coe.int/t/f/ong/public/Prog_journee_etude_280607_fr.doc

Il ne m'est pas possible de résumer les débats dans cette fiche déjà longue. Il ressort que les OING présentes sont en très large majorité très attentives au phénomène sectaire. Il a clairement été indiqué que

- bien que les sectes soient différentes des religions, elles se revendiquent comme telles
- les sectes posent un défi aux droits humains et à la démocratie car une secte est un group mû par un projet utopique qui se donne tous les attributs d'un état totalitaire et hégémonique

: pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont concentrés par le Gourou auto-proclamé (langage, état civil, éducation propre, histoire mythique, soins médicaux, etc.)

- les sectes refusent les contre-pouvoir et toute velléité démocratique: toute opposition est une trahison et seul le Gourou sait car il reçoit ses messages directement de Dieu
- la question posée est comment un être humain passe de l'état de citoyen à celui d'adepte d'un secte ; adepte est antinomique de citoyen
- nous avons eu le témoignage très intéressant et émouvant d'une femme qui avait vécu 17 ans dans une secte et qui a pu s'en sortir

Pour ma part je suis intervenu pour rappeler combien il était important de développer des contre-pouvoirs et une démocratie dans nos Eglises pour éviter qu'elles ne soient l'objet de dérives sectaires

5) Travail des Organisation Internationales Catholiques du Conseil de l'Europe pour la conférence œcuménique de Sibiu

Je place ce travail dans le cadre de ce rapport car, la conférence œcuménique de Sibiu est orientée vers l'Europe. Son thème est : « La lumière du Christ illumine tous les humains, Espoirs de renouveau et d'unité en Europe ». Les OIC du Conseil de l'Europe ont décidé de contribuer aux Forums qui portent sur la lumière du Christ et l'Europe qui se tiendront le 6 septembre par un texte sur deux sous-chapitres : Religions et l'Europe (à la rédaction duquel j'ai participé) et Migrations en Europe.

Je mets en annexe le texte sur religions, car il touche directement le thème de ce rapport. N'oubliez pas qu'il s'agit d'un texte essentiellement à l'attention des responsables des Eglises chrétiennes.

Vous aurez plus d'informations sur cette conférence en visitant son site à l'adresse :

<http://www.eea3.org/>

Vous pourrez aussi obtenir sur ce site la « [Charta Œcuménica](#) » publiée en 2001 dont le sous-titre est : « Lignes directrices en vue d'une collaboration croissante entre les Églises en Europe » qui comporte dans son chapitre III « Notre responsabilité commune en Europe » qui comprend 6 paragraphes :

- Prendre notre part à la construction de l'Europe
- réconcilier les peuples et la culture
- sauvegarder la création
- approfondir la communion avec le judaïsme
- cultiver les relations avec l'islam
- rencontre avec d'autres religions et idéologies

N'hésitez pas à me contacter si vous voulez des détails ou des éclairages sur certains points

Fait à Paris le 3 juillet 2007

François Becker